

établir les responsabilités à cet égard. Je ne crois pas que la question se pose pour le peuple canadien. Lorsque le gouvernement fédéral s'est rendu à Westminster pour obtenir la modification de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui lui permettrait d'adopter la loi sur l'assurance-chômage, la population du Canada a immédiatement présumé que le gouvernement fédéral reconnaissait sa responsabilité en cette matière. Or adopter aujourd'hui une autre attitude, c'est tout simplement être en désaccord avec les Canadiens. La population du Canada estime qu'il s'agit d'un problème fédéral.

Une voix: Et ce l'est.

M. Hunter: Je ne dis pas que c'est au point de vue constitutionnel. A cet égard, les gouvernements provinciaux ont compétence absolue et exclusive en matière de propriété, de droits civils et de bien d'autres choses. Toutefois, n'abordons pas la question comme s'il s'agissait d'un problème d'ordre constitutionnel. Tenons-nous pour dit que les Canadiens y voient un problème fédéral.

Cette proposition admise, (même si bon nombre la rejettent, je crois que l'ensemble de la population y souscrit), il s'agit d'un problème de collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Si le Gouvernement fédéral doit, pour se rendre aux vœux de la population, assumer la responsabilité de l'emploi et du chômage dans tout le pays, il faut lui en donner les moyens. Si les provinces détiennent certains des moyens nécessaires à l'accomplissement de la tâche, et si le gouvernement fédéral doit l'assumer, il y a lieu de lui céder ces instruments.

Cependant, même si aux yeux de la population cette tâche incombe au gouvernement fédéral et même s'il accepte de s'en charger, je ne prétends pas du tout qu'il doive effectuer le travail même. Cela doit évidemment se faire par l'intermédiaire des échelons inférieurs de gouvernement, par les gouvernements provinciaux et municipaux. Évidemment, le gouvernement n'a pas le personnel voulu et ne maintient pas de contacts assez étroits pour régler le problème sur le plan local. Il faut absolument agir par l'intermédiaire des gouvernements inférieurs.

Voici ce à quoi je veux en venir: si le gouvernement fédéral veut accepter cette responsabilité, il faut que les gouvernements provinciaux lui accordent la compétence et les revenus nécessaires et lui donnent la chance de trouver une solution. On pourrait y parvenir, je crois. Nous tiendrons sous peu une conférence fédérale-provinciale qui devrait permettre de faire de grands pas vers l'avant.

[M. Hunter.]

Il faudra peut-être passablement de temps présentées par notre groupe, peut conduire à problèmes d'ordre constitutionnel du jour au lendemain ou même en quelques mois comme l'a donné à entendre le représentant d'Eglinton. L'honorable député sera le premier, s'il veut être juste, à reconnaître qu'on ne peut en un clin d'œil régler ces problèmes, ni même les comprendre. Il faut du temps non seulement pour les régler mais pour comprendre la portée des solutions recherchées. On y parviendra. Je crois que le gouvernement actuel et tous ceux qui lui succéderont se verront dans l'obligation d'accepter la responsabilité du problème. Nous l'avons déjà fait, bien entendu, à certains égards, en ce sens que nous avons institué l'assurance-chômage. La mesure a rendu grand service et on en a étendu la portée à diverses reprises. On lui donnera sans doute encore plus d'ampleur. J'ai entendu beaucoup de propos sur les travaux publics et sur le programme de travaux publics que le gouvernement fédéral devrait avoir en attente. Le gouvernement fédéral a bien un programme de travaux publics en réserve, mais l'emploi était à un si haut niveau depuis si longtemps qu'il a fallu donner suite à ces programmes. Nous ne pouvions attendre indéfiniment une crise que plusieurs groupes de la Chambre prédisaient d'année en année. Il a donc fallu passer à l'exécution de ces programmes.

Mais aurions-nous gardé en réserve une large tranche de travaux publics que cela ne résoudrait le problème qu'en partie. On a dit que la voie maritime du Saint-Laurent qui constitue l'un des plus importants projets de travaux publics du pays allait employer un maximum de 15,000 personnes seulement. Quinze mille personnes employées à une vaste entreprise d'aménagement, ce serait dans notre pays une aide appréciable, mais ce n'est pas la solution du problème. Eussions-nous un programme de travaux publics intéressant tout le pays que nous y trouverions une aide mais non pas la réponse définitive ni complète à ce problème. Cela ne peut suffire. On ne peut employer tant de gens à des travaux publics quand le chômage est prononcé.

De plus, nous avons eu un programme de production de défense. Nous reconnaissons que la production de défense emploie beaucoup de gens et continuera de le faire pendant bien des années encore, vu l'état de guerre froide où nous sommes présentement. Il semble cependant qu'à partir de maintenant il y aura probablement une réduction de notre programme de production de défense.